



Maisons-Alfort, le 25 juillet 2003

## AVIS

### de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'emploi de polypropylène glycols comme auxiliaires technologiques en alimentation humaine (antimousses)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Par courrier reçu le 13 février 2003, l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 11 février 2003 par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes d'une demande d'avis relatif à l'emploi de polypropylène glycols comme auxiliaires technologiques en alimentation humaine (antimousses).

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Additifs, arômes et auxiliaires technologiques » (CES AAAT), réuni le 1<sup>er</sup> avril 2003, l'Afssa rend l'avis suivant.

Considérant que le dossier soumis pour évaluation ne contient pas de données toxicologiques et analytiques de résidus qui permettraient d'évaluer l'exposition du consommateur découlant de l'utilisation du polypropylène glycol comme auxiliaire technologique en amidonnerie et glucoserie et la production des ferments pour l'industrie laitière et de la viande,

L'Afssa estime que dans l'état actuel du dossier, l'innocuité pour le consommateur de l'emploi de polypropylène glycols comme auxiliaires technologiques ne peut pas être établie.

**Martin HIRSCH**